

**Retraite
supplémentaire**
Plan d'Épargne
Retraite Entreprises
(Article 83)

MODE D'EMPLOI

Pour déclarer ses Versements
Individuels et Facultatifs



AG2R LA MONDIALE

la solution retraite

COMMENT REMPLIR VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS DE 2017 ?

Vous avez effectué, au cours de l'année 2017, des versements à titre individuel et facultatif sur votre compte de retraite supplémentaire d'entreprise (Article 83). Ces versements sont déductibles de votre revenu net global soumis à l'impôt. À cet effet, vous avez reçu une attestation de versements d'ARIAL CNP ASSURANCES fin mars vous indiquant le montant à reporter sur votre déclaration de revenus 2017.

DÉCLARATION INTERNET

ÉPARGNE RETRAITE : PERP et produits assimilés (PREFON, COREM et CGOS)				
	Déclarant 1	Déclarant 2	Personne à charge	
Cotisation PERP, PREFON, COREM, CGOS et produits assimilés	6RS <input type="text"/>	6RT <input type="text"/>	6RU <input type="text"/>	1
Pour consulter ou modifier le plafond global	6PS <input type="text"/>	6PT <input type="text"/>	6PU <input type="text"/>	2
Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint	6QR <input type="checkbox"/>			3
Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2017 après avoir résidé à l'étranger pendant les 3 années précédentes	6QW <input type="checkbox"/>			
Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire ou aux contrats "Madelin" et versements exonérés sur un PERCO	6QS <input type="text"/>	6QT <input type="text"/>	6QU <input type="text"/>	4

DÉCLARATION PAPIER

DÉCLARATION DE REVENUS				
ÉPARGNE RETRAITE : PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERS. À CHARGE	
Cotisations PERP, PRÉFON, COREM, CGOS et produits assimilés	6RS <input type="text"/>	6RT <input type="text"/>	6RU <input type="text"/>	1
Plafond de déduction	6PS <input type="text"/>	6PT <input type="text"/>	6PU <input type="text"/>	2
Corrigez si le montant est inexact			6QR <input type="checkbox"/>	3
Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint			6QW <input type="checkbox"/>	
Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2017 après avoir résidé à l'étranger pendant les 3 années précédentes				
Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire ou aux contrats « Madelin » et versements exonérés sur un PERCO	6QS <input type="text"/>	6QT <input type="text"/>	6QU <input type="text"/>	4

1 Reportez le montant total de vos Versements Individuels et Facultatifs 2017 dans la case RS, RT ou RU de la rubrique 6 « CHARGES DÉDUCTIBLES – ÉPARGNE RETRAITE : PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS ».

Si vous disposez de plusieurs dispositifs d'épargne retraite ouvrant droit à la même déduction fiscale, indiquez le cumul des montants communiqués par chaque organisme gestionnaire.

Il n'est pas nécessaire de joindre une copie de l'attestation de versement. Conservez simplement l'original qui pourra vous être demandé ultérieurement par l'administration fiscale.

2 Corrigez le montant de votre plafond de déduction dans les cases PS, PT ou PU si cela est nécessaire.

Votre plafond de déduction est précisé sur votre Avis d'impôt 2016 et sera pris en compte automatiquement lors du calcul de l'impôt sur le revenu au titre de l'année 2017.

En cas de premier versement à titre individuel en 2017, aucun plafond n'est précisé sur votre déclaration.

Vos versements individuels et facultatifs 2017 d'épargne retraite seront imputés en priorité sur le plafond calculé sur la base des revenus 2016 puis sur le solde non utilisé des plafonds des trois années précédentes.

3 Cochez la case QR si vous souhaitez mutualiser, pour vos versements 2017, votre plafond de déduction avec la totalité ou la fraction non utilisée de celui de votre conjoint.

Cette mutualisation est possible pour les membres d'un couple marié ou pacsé soumis à une imposition commune.

Cette faculté ne concerne pas les membres du foyer fiscal rattachés de droit ou sur option, tels que les enfants.

4 Reportez dans les cases QS, QT ou QU le montant des cotisations ou primes correspondant à l'épargne retraite constituée dans un cadre professionnel en 2017* :

- les cotisations annuelles périodiques et obligatoires 2017 (patronales et salariales) de votre régime collectif de retraite supplémentaire.
- Les sommes versées en 2017 sur votre contrat de retraite supplémentaire ou sur un PERCO (sauf intéressement et participation) lorsqu'elles ont été affranchies d'impôt sur le revenu (abondement de l'employeur, transfert de certains droits CET, jours de repos non pris en l'absence de CET).

Ces montants permettent de déterminer le plafond de déductibilité au titre de l'épargne retraite facultative qui sera mentionné sur votre prochain Avis d'impôt.

* Si vous étiez non salarié en 2017, vous devez également indiquer les sommes versées à des régimes de retraite facultatifs de type Madelin pour la part des versements qui excède 15 % de la quote-part de bénéfice imposable comprise entre 1 fois et 8 fois le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale.

POUR PLUS D'INFORMATION, RENDEZ-VOUS SUR VOTRE ESPACE CLIENT

Rendez-vous à l'adresse suivante :

<https://espace-client.ag2ramondiale.fr/accueil/>

Votre Espace Client vous donne accès à tout moment et en temps réel à :

- La situation de votre compte
- Vos documents personnalisés
- La possibilité d'effectuer un versement individuel et facultatif ou une demande d'arbitrage en ligne grâce à notre dispositif de signature électronique
- Un outil de simulation qui vous permet d'estimer le montant de votre rente selon votre âge de départ à la retraite
- Votre note d'information financière
- Un espace d'information pour préparer activement votre retraite

Pas encore inscrit ? Créez votre compte à l'adresse suivante en 5 étapes :

<https://inscription.ag2ramondiale.fr/inscriptions/>

- 1** Sélectionnez « Vous êtes un particulier, un salarié, un TNS ou un retraité ».
- 2** Renseignez vos données personnelles et l'adresse email que vous souhaitez rattacher à votre nouveau compte client.
- 3** Saisissez votre n° de contrat et votre n° de personne (présents sur votre bulletin de versements et votre Relevé Annuel de Situation).
- 4** Vous recevrez un email à l'adresse indiquée pour activer votre compte. Attention : vérifiez que celui-ci n'a pas été classé dans votre boîte anti-spam.
- 5** Finalisez votre inscription en créant votre mot de passe et vos questions secrètes.